



Ville de Chirongui

Chirongui, mardi 17 mars 2020

Réf : 23DGCC2020
Affaire suivie par : Cécile HAMMERER
E-mail : dgs@chirongui.yt

**M. le Préfet de Mayotte, Délégué du
Gouvernement**

Copie : **Mme la Ministre des Outre-mer**
 M. le Ministre de l'Intérieur
 M. le Ministre des affaires étrangères
 Mme et MM. les Parlementaires de Mayotte

Objet : Covid19 – Demande de moyens supplémentaires à Mayotte

Monsieur le Préfet,

Parfaitement consciente de l'urgence actuelle et déterminée à capitaliser notre avance sur d'autres régions du monde, j'ai interrompu dès hier l'activité ordinaire de mon administration. Depuis le lundi 16 mars 2020, mes services se mobilisent pour sensibiliser la population et préparer la continuité du service public grâce à la mise en place d'un service minimum dans les domaines prioritaires (collecte des déchets, état civil, aide sociale) et de dispositifs de travail à distance (voir communiqué en PJ et arrêté municipal).

Les missions et le temps de travail des agents du pôle sécurité ont été réorganisés pour être sur le terrain, sensibiliser la population et faire respecter les arrêtés ministériels, préfectoral et municipal relatifs à l'épidémie de covid19. Or, vous connaissez notre île et notre culture, ici à Mayotte, nous vivons le plus souvent à l'extérieur, en communauté et sommes peu aguerris à la culture du risque, en témoignent les taux de participation de ce dimanche (75% à Chirongui).

Or, nos infrastructures de santé ne supporteront pas un afflux même minime de malades. En temps ordinaires, la médecine de ville, les centres de références et le CHM sont saturés. Si cette épidémie se diffuse au-delà des 2 cas recensés, nous allons au-devant de grandes difficultés.

Ainsi, afin de lutter efficacement contre la propagation du virus, je vous propose en plus des forces de police, de gendarmerie déjà sur le terrain, de mobiliser celles de l'armée pour faire respecter les arrêtés en cours et les consignes édictées par le Président de la République et notre Ministre de l'Intérieur hier soir. En effet, sans réelle présence militaire dans nos rues, le confinement ne sera pas respecté et ne permettra pas d'endiguer la propagation du virus.

Je souhaiterais également que vous puissiez étudier la possibilité de limiter les arrivées par voie aériennes (hors évacuations sanitaires) et maritime en demandant aux passagers de justifier l'urgence de leur déplacement auprès de la police aux frontières. Il est indispensable que chacun puisse reporter son arrivée sur le territoire si le caractère d'urgence n'est pas avéré.

Il me semble également impérieux dans ce contexte de flux de circulation massifs entre les Comores et Mayotte d'appuyer l'application effective de l'accord de partenariat France – Comores signé en juillet 2019 afin de limiter les entrées sur le territoire et de prendre des dispositions spécifiques pour orienter les cas graves de ce pays vers les hôpitaux d'Afrique du Sud ou de la Réunion. Si tel n'est pas le cas, nous verrons affluer des malades par kwassas et risquons de faire imploser la situation sanitaire ici à Mayotte. La situation malgache est également à prendre en compte en cas d'aggravation de l'épidémie sur leur sol.

La spécificité de notre territoire mahorais tient au nombre très élevé de personnes par logement notamment dans les bangas ou certaines familles nombreuses vivent à plusieurs dans une pièce exiguë. Dans ces conditions le confinement est difficile et d'autant plus pour les malades qui ne nécessitent pas de soins hospitaliers. Nos écoles pourraient être ouvertes et aménagées si le besoin s'en ressent pour accueillir ces personnes à isoler.

Afin de protéger nos soignants, nos aidants à domicile, nos agents mobilisés au quotidien pour assurer les missions prioritaires et notre population, nous sollicitons la mise à disposition de protection : notamment masques et gel-hydroalcooliques en quantité suffisantes.

Comme en métropole, il semble également nécessaire que les commerces et lieux indispensables au fonctionnement de la Nation, restés ouverts, puissent respecter les mesures de distanciation afin que la population et les professionnels puissent être protégés. Des consignes claires et des mesures de contrôle seraient particulièrement adaptées.

Enfin, mes équipes et moi-même, nous tenons à votre entière disposition pour toute mesure ou dispositif utile à la lutte contre le coronavirus.

Dans ce contexte, Mayotte a aujourd'hui de l'avance par rapport à la métropole et à d'autres régions du monde, ne perdons pas de temps et dressons-nous même des barrières entre notre territoire et ce virus.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Maire,
Hanima IBRAHIMA JOUWAOU

